

PROJET DE LOI

adopté

le 2 mai 1990

N° 93  
**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord international de 1987  
sur le caoutchouc naturel.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur  
suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 217 et 263 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel (ensemble trois annexes), fait à Genève le 20 mars 1987, signé par la France le 18 décembre 1987 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 mai 1990.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 217 (1989-1990), Sénat.